AI Property
RENTAL MANAGEMENT

ASSURANCE PROPRIÉTAIRES

Les garanties Multirisques avec AI PROPERTY

Protégez efficacement votre investissement locatif avec notre assurance Multirisques Bailleur.
Ce tableau présente nos différentes formules adaptées à tous types de biens et de baux.

Notre offre vous propose trois niveaux de protection :

- La formule RC seule : une protection essentielle à partir de 28€/an
- La formule Standard : une couverture équilibrée à partir de 75€/an
- La formule Premium : une protection complète pour une tranquillité totale

Que vous soyez propriétaire d'un appartement, d'une maison, d'un garage ou d'un local professionnel, nous avons la solution adaptée à vos besoins.

AI PROPERTY vous accompagne dans le choix de la formule la plus appropriée selon la superficie et la nature de votre bien.

Contactez-nous pour un conseil personnalisé et sans engagement.

Type de bail	Type de bien	Superficie	Formules disponibles		
			RC seule	Standard	Premium
Habitation	Appartement	< 120m m²	28€*	75€*	92€*
		de 120 à 250 m²	28€*	X	92€*
		de 251 à 400 m²	X	X	155€*
	Maison	<250 m²	28€*	X	92€*
	Garage	<250 m²	28€*	X	X
Professionnel	X	<250 m²	X	X	140€*
		de 251 à 400 m²	X	X	185€*

Tarifs en vigueur au 1 janvier 2025. Les tarifs présentés correspondent à une prime TTC annuelle, taxe attentat de 6,50 € inclus

er

AI Property
RENTAL MANAGEMENT

ASSURANCE PROPRIÉTAIRES

La multirisque du propriétaire non-occupant

Incendie, dégât des eaux dans un logement vacant… Qui prend en charge les dégâts subis ? Assurance du locataire résiliée… Que se passe-t-il en cas de sinistre ?

LES GARANTIES MULTIRISQUES BAILLEUR

		FORMULES					
		RC		STANDARD		PREMIUM	
Événements et frais garantis	Biens, responsabilités et dommages	Limites de garanties	Franchises	Limites de garanties	Franchises	Limites de garanties	Franchises
ÉVÉNEMENTS							
Incendie et événements assimilés, événements climatiques, attentats, vol et vandalisme	Bâtiments et aménagements immobiliers			Valeur à neuf de reconstruction	200 €	Valeur à neuf de reconstruction	135 €
	Biens mobiliers			6 300 €		6 300 €	
Catastrophes naturelles et technologiques	Bâtiments et aménagements immobiliers			Valeur à neuf de reconstruction	Franchise légale	Valeur à neuf de reconstruction	Franchise légale
	Biens mobiliers			6 300 €		6 300 €	
Dégât des eaux	Bâtiments et aménagements immobiliers				200 €	Valeur à neuf de reconstruction	135 €
	Biens mobiliers						
Recherche de fuite d'eau et réparation des conduites d'eau non enterrées				1 575 €	200 €	1 575 €	135 €
Bris de vitres				Valeur de remplacement	105 €	Valeur de remplacement dans la limite de 20 000 €	70€
FRAIS COMPLÉMENTAIRES							
Frais de déblais et de démolition				10 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	200 €	10 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	135 €
Prime Dommages-Ouvrage				Montant de la prime	200 €	Montant de la prime	135 €
Perte d'usage des locaux assurés				1 an de loyers ou de valeur locative	200 €	2 ans de loyers ou de valeur locative	135 €
Frais annexes, honoraires architecte, frais supplémentaires				5 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	200 €	5 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	135 €
GARANTIES SPÉCIALES							
Garantie spéciale prêt immobilier						Jusqu'à 4 mensualités	Néant
Garantie des risques individuels de la copropriété						À concurrence de 38 000 € par année d'assurance	Néant
Garantie complémentaire des risques locatifs						Même montants que ceux du chapitre Responsabilité civile	Néant
Garantie du copropriétaire bailleur						2 000 € par an	Néant
RESPONSABILITÉS							
Responsabilité du fait des bâtiments	Dommages corporels seuls	1 500 000 €	300 € sur les dommages matériels	3 000 000 €	Néant	3 000 000 €	Néant
	Dommages matériels et immatériels	500 000 €	300 € sur les dommages matériels	500 000 €	Néant	500 000 €	Néant
Responsabilité en tant que propriétaire et copropriétaire	Dommages matériels, immatériels et corporels confondus	1 500 000 €	300 € sur les dommages matériels	3 000 000 €	Néant	3 000 000 €	Néant
Responsabilité en tant que non occupant	Dommages matériels et immatériels	1 500 000 €	Néant	2 000 000 €	Néant	2 000 000 €	Néant
Défense recours		8 000 €	Recours judiciaire si dommages résiduels > à 750 €	20 000 €	Recours judiciaire si dommages résiduels > à 750 €	20 000 €	Recours judiciaire si dommages résiduels > à 750 €